RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

« 296 ET CIE »
SCI, société civile immobilière
au capital de 100,00 €
Siège social : 296 RUE PASTEUR 60250 BURY
R.C.S. de BEAUVAIS 921 224 630

Procès-Verbal en date du 08 juillet 2025

ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS UNANIMES

Le mardi huit juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures,
Les associés de la société 296 ET CIE, société civile immobilière, se sont réunis en Assemblée Générale au 296 rue Pasteur, 60250 Bury, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Le total des parts sociales représentées étant égal à la totalité du capital social, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Madame Marie Jacqueline Monique Jamet, gérante de la société.

Décisions

DÉCISION N°1 – Transfert de siège social
Il est décidé de transférer le siège social de la société, initialement situé au 296 rue Pasteur, 60250 Bury, au [redacted]
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DÉCISION N°2 – Changement d'adresse personnelle des associés
3.1 – Madame Marie Jacqueline Monique Jamet
Les associés prennent acte du changement d'adresse personnelle de Madame Marie Jacqueline Monique Jamet et décident de mettre à jour les registres de la société comme suit :
Nouvelle adresse : [redacted]
L'assemblée donne tous pouvoirs à la gérante pour effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes compétents et mettre à jour les documents officiels de la société.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3.2 – Monsieur Joao Paulo Romao Fonseca
Les associés prennent également acte du changement d'adresse personnelle de Monsieur Joao Paulo Romao Fonseca et décident de mettre à jour les registres comme suit :
Nouvelle adresse : [redacted]
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DÉCISION N°3 – Modification des statuts
Les statuts seront modifiés en conséquence, et les formalités nécessaires seront réalisées auprès des organismes compétents.
Tous pouvoirs sont donnés à la gérante pour procéder aux formalités.
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DÉCISION N°4– Pouvoirs
Les associés confèrent tous pouvoirs à Madame Marie Jacqueline Monique Jamet, gérante de la société, ou à toute personne munie d'un mandat spécial, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité..

Marie Jacqueline Monique Jamet
Certified by yousign

Joao Paulo Romao Fonseca
Certified by yousign